

Port Acadie

Revue interdisciplinaire en études acadiennes
An Interdisciplinary Review in Acadian Studies



Le patrimoine religieux de la Nouvelle-Écosse. Signes et paradoxes en Acadie

Jean-Pierre Pichette

Number 10-11-12, Fall 2006, Spring–Fall 2007

Le patrimoine religieux de la Nouvelle-Écosse : signes et paradoxes en Acadie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/018628ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/018628ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (print)

1916-7334 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Pichette, J.-P. (2006). Le patrimoine religieux de la Nouvelle-Écosse. Signes et paradoxes en Acadie. *Port Acadie*, (10-11-12), 7–22.
<https://doi.org/10.7202/018628ar>

Article abstract

Le nom d'une institution laïque, appelée Université Sainte-Anne, apparaît déjà comme un paradoxe. Pourtant, l'histoire de ce collège, fondé par les eudistes en 1890, explique l'appellation de l'établissement. Malgré sa laïcisation en 1971, le souvenir des fondateurs s'y maintient et le respect de leur mission se poursuit autrement dans le même lieu, qui est un véritable site du patrimoine religieux des Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, les autres éléments du patrimoine religieux acadien seront-ils aussi bien servis? Au fait, à qui appartient ce patrimoine? Au clergé et à l'Église, qui assurent les services pastoraux auprès des Acadiens, ou aux fidèles, qui défraient les coûts de construction et d'entretien de ce patrimoine? Sommes-nous en présence de lieux de culte ou de biens culturels? Ce sont les réponses à des questions de cette nature qui déterminent les principaux axes retenus pour guider la réflexion de ces jours de colloque.

Le patrimoine religieux de la Nouvelle-Écosse Signes et paradoxes en Acadie

Jean-Pierre Pichette
Université Sainte-Anne

Résumé

Le nom d'une institution laïque, appelée Université Sainte-Anne, apparaît déjà comme un paradoxe. Pourtant, l'histoire de ce collège, fondé par les eudistes en 1890, explique l'appellation de l'établissement. Malgré sa laïcisation en 1971, le souvenir des fondateurs s'y maintient et le respect de leur mission se poursuit autrement dans le même lieu, qui est un véritable site du patrimoine religieux des Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, les autres éléments du patrimoine religieux acadien seront-ils aussi bien servis? Au fait, à qui appartient ce patrimoine? Au clergé et à l'Église, qui assurent les services pastoraux auprès des Acadiens, ou aux fidèles, qui défraient les coûts de construction et d'entretien de ce patrimoine? Sommes-nous en présence de lieux de culte ou de biens culturels? Ce sont les réponses à des questions de cette nature qui déterminent les principaux axes retenus pour guider la réflexion de ces jours de colloque

Les antécédents

Ce colloque, entièrement consacré au patrimoine religieux des Acadiens de la Nouvelle-Écosse, s'inscrit dans le droit fil des travaux accomplis au sein de cette université. C'est en effet par des préoccupations de nature historique, dont l'histoire religieuse a souvent été à l'avant-plan, que la connaissance s'y est particulièrement illustrée. En 1994, dans le bilan qu'il dressait aux États généraux de la recherche au Canada français, Neil Boucher, alors directeur du Centre acadien, faisait état de deux colloques, parmi les premiers, tenus à l'Université Sainte-Anne¹ : le « colloque Sigogne », organisé en 1987 autour de l'œuvre du premier missionnaire résidant chez les Acadiens du sud-ouest, l'abbé Jean-Mandé Sigogne², et le « colloque du centenaire » de l'institution, en 1990, qui examinait la dialectique de l'Église et du pouvoir en Acadie³. Parallèlement,

1. Neil Boucher, « La Recherche sur l'Acadie néo-écossaise depuis 1980 : le germe d'un essor malgré tout », dans Yolande Grisé (dir.), *États généraux de la recherche sur la francophonie canadienne*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, « Actexpress », 1995, p. 45-49.
2. *Les Actes du colloque Sigogne, 6-8 mai 1987*, numéro de la *Revue de l'Université Sainte-Anne*, 1987, Pointe-de-l'Église (Nouvelle-Écosse), Université Sainte-Anne, [1988], 121 p.
3. *Une dialectique du pouvoir en Acadie — Église et autorité* sous la direction de Gérald C. Boudreau, [Actes du congrès du centenaire de l'Université Sainte-Anne, organisé

deux thèses de doctorat enrichirent ce volet historique : d'abord, en 1989, celle d'un autre directeur du Centre acadien, Gérald Boudreau, consacrée à l'« Apostolat du missionnaire Jean-Mandé Sigogne et [aux] Acadiens du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse »⁴, puis, en 1992, celle de Neil Boucher sur l'épiscopat d'Édouard-Alfred LeBlanc, premier évêque acadien⁵. Plus récemment, un projet collectif d'enquête sur les pratiques religieuses et les conduites sociales, pour lequel Micheline Laliberté s'est associée à l'équipe de Boucher et Boudreau, visait encore à cerner la religion populaire des Acadiens de cette province.

Après une première et heureuse collaboration avec la chaire de recherche sur l'oralité et les traditions populaires des francophonies minoritaires d'Amérique (COFRAM) dans le cadre des journées d'études d'octobre 2005 sur la résistance des marges, le Groupe de recherche en études acadiennes (GRÉA), fondé en août 2005, a proposé l'organisation de ce colloque, dont il convient d'expliquer le sous-titre : « signes et paradoxes en Acadie ».

Les signes

La présence acadienne est bien ancrée en Nouvelle-Écosse et encore perceptible par certains signes qu'elle a inscrits depuis quatre siècles, bien qu'on ait voulu la rayer de la carte il y a 250 ans par des méthodes qui s'apparenteraient de nos jours au génocide culturel ou à l'épuration ethnique. La simple lecture d'une carte géographique révèle déjà plusieurs couches d'une toponymie bien française et plusieurs fois séculaire : aux toponymes Port-Mouton, Cap-Sable, Cap-Fourchu, Port-Royal, Grand-Pré, Île-du-Cap-Breton et Louisbourg s'entremêle un substrat religieux évident : l'île Sainte-Croix, Main-à-Dieu, Cap-Mordienne et, plus localement, baie Sainte-Marie, cap Sainte-Marie, Saint-Bernard, Pointe-de-l'Église, Saint-Martin, Saint-Bénoni, Saint-Alphonse — au point qu'on pourrait parler, comme Jean Simard l'a fait pour le Québec, qui lui ressemble un peu, d'une « *terre littéralement colonisée par le ciel* »⁶. Plus

à Pointe-de-l'Église (Nouvelle-Écosse), du 18 au 20 octobre 1990], [Montréal], Fides, 1991, 239 p.

4. Gérald C. Boudreau, « L'Apostolat du missionnaire Jean-Mandé Sigogne et les Acadiens du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse », thèse de doctorat en théologie, Montréal, Université de Montréal, octobre 1989, XVI-251+169 p. (appendices).
5. Neil Boucher, « Acadian nationalism and the episcopacy of Msgr. Édouard-Alfred LeBlanc, Bishop of Saint John, New Brunswick (1912-1935): a maritime chapter of Canadian ethno-religious history », thèse de doctorat en histoire, Halifax, Dalhousie University, 1992, XI-385 p.
6. Jean Simard, *Le Québec pour terrain — Itinéraire d'un missionnaire du patrimoine religieux*, [Québec], Presses de l'Université Laval, « Les Archives de folklore » n° 28, 2004, p. 13.

encore que la toponymie, Simard note que « [c]'est tout le paysage lui-même qui est marqué par les signes du sacré ». On pense alors aux églises, aux cimetières, aux calvaires et aux monuments religieux officiels, mais aussi à quelques témoignages plus personnels, comme ces petites croix commémoratives plantées en bordure des routes sur les lieux d'accident, ces niches et ces statues qui ornent parfois les parterres et les façades des maisons. Selon l'anthropologue Marc-Adélarde Tremblay, ce sont là des signes qui manifestent « une des survivances les plus spectaculaires du continent nord-américain puisqu'elle s'est réalisée dans des conditions particulièrement adverses »⁷.

Un lieu de paradoxes

Comme l'Acadie, l'institution qui accueille cette rencontre est un lieu de paradoxes : l'Université Sainte-Anne, située à la Pointe-de-l'Église, est une *institution laïque*... apparente contradiction qui ne trouve sa solution que dans sa fortune singulière. Pourtant, son nom vient d'être reconfirmé, en 2004, au moment de la fusion du Collège de l'Acadie et de l'ancien Collège / Université Sainte-Anne. Cette dénomination seule suggère sa fondation religieuse et exprime déjà l'originalité de sa condition : en effet, l'institution est dédiée à la mère de Marie et la grand-mère de Jésus. D'autre part, l'emplacement même de son établissement, sur le site d'une mission ancienne, avec ses édifices, nommés d'après ses fondateurs religieux — les pères Gustave Blanche et Pierre-Marie Dagnaud —, sans oublier le collège lui-même, jadis surnommé Monument Sigogne, d'après le premier missionnaire, l'abbé Jean-Mandé Sigogne — dont une inscription apposée sur la stèle funéraire et les restes translattés devant l'édifice principal insinuent que ce « *premier curé résidant à la Baie Sainte-Marie de 1799 à 1844* » a aussi été « *éducateur à l'origine d'un système scolaire pour les Acadiens de sa grande province, préparant ainsi le terrain pour la fondation de l'Université Sainte-Anne en 1890* » et dont l'édifice Sigogne, qui a logé la librairie universitaire jusqu'à sa récente démolition en juillet 2006, entretenait aussi sa mémoire —; en outre, la chapelle intérieure consacrée à sainte Anne, l'église Sainte-Marie, tout à côté, le cimetière paroissial en face et l'église Sacré-Cœur à quelques kilomètres, comme les symboles des cœurs de Jésus et de Marie qui les habitent; tous ces signes récurrents perpétuent la présence et le souvenir des fondateurs eudistes. Ainsi, par ses apparents paradoxes, par son histoire, par sa présence et par son rôle dans la collectivité, par tout ce qu'elle est et a

7. Marc-Adélarde Tremblay, « Les Acadiens de la Baie française. L'histoire d'une survivance », dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, [Montréal], vol. 15, n° 4, mars 1962, p. 526–555.

été, cette université acadienne évoque l'esprit de la mission religieuse à la genèse de ces lieux.

Cette maison d'enseignement fondée comme collège classique pour garçons, dirigée et investie par des eudistes français, d'origine bretonne, qui a puissamment marqué autant les monuments que la mémoire des Acadiens, où survit l'épopée mythique des bâtisseurs, est devenue mixte en 1961 puis laïque en 1971, avec le succès que nous lui connaissons⁸. Le transfert d'un patrimoine à visée religieuse au monde civil, cette sécularisation, ne s'est pas fait sans crise. Comment s'est-il opéré? Est-il à l'image de ce qui attend les autres édifices et monuments religieux? Est-il paradoxal ou prémonitoire qu'une université assurément laïque se préoccupe maintenant de l'avenir du patrimoine religieux? Signe des temps, diront certains. En tout cas, signe d'une transformation, inimaginable il y a à peine quelques décennies, où la société civile admet comme sienne la contribution culturelle du religieux et met en œuvre des programmes et des services pour la rendre durable, parfois même au risque de désavouer des instances ecclésiastiques peu enclines à reconnaître la qualité de biens culturels à ces monuments et lieux de culte que le peuple des fidèles, par son engagement primordial, tant ses dons en nature et en travail qu'en numéraire, a élevés à la gloire de son Dieu. Car la dimension religieuse doit désormais composer avec la dimension patrimoniale et l'estimation du patrimoine religieux, loin de se réduire à son rôle cultuel ou à la valeur marchande de ses bâtisses, s'apprécie de plus en plus dans ses rapports à tout ce réseau de lieux et de signes, parfois les plus anciens ou même les seuls, de la culture profonde du peuple acadien. Que vaut de nos jours la remarque étonnée de l'abbé Henri-Raymond Casgrain, faisant son *Pèlerinage au pays d'Évangéline* en 1885, qui, allant « *de surprise en surprise* », « *s'émerveill[ait] de voir comment, en dépit d'une séparation séculaire, tout s'y est conservé intact : la langue, le caractère, les coutumes, les traditions, le souvenir de la France, et quel souvenir!* » Il appuyait son propos d'une anecdote : « — *Mes ancêtres ont toujours été fidèles à la France, me disait le vieux Michel Surette; ils ont été ruinés, chassés, dispersés à cause de cet attachement. N'importe, si c'était à recommencer je ferais comme eux.* »⁹ Ferons-nous comme eux? Avons-nous de l'attachement pour un tel héritage? Quel avenir voulons-nous

8. Pour une histoire de cet établissement, voir René LeBlanc et Micheline Laliberté, *Sainte-Anne, collège et université 1890-1990*, Pointe-de-l'Église, Université Sainte-Anne, Chaire d'études en civilisation acadienne de la Nouvelle-Écosse, [1990], XII-502 p. Voir notamment p. 321 et p. 399 et suivantes.

9. Abbé H[enri]-R[aymond] Casgrain, *Acadie — Nouvelle-Écosse — Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, 3^e édition, Paris, Librairie Léopold Cerf, 1889 [1885], p. 336-337. Ouvrage couronné par l'Académie française.

pour notre patrimoine religieux? Voilà un sujet d'une brûlante actualité et qui mérite l'attention que nous y avons portée durant ces deux jours de colloque.

Aspects historiques du patrimoine religieux

Le patrimoine, c'est l'héritage légué par nos pères, nos devanciers, reçu, assimilé et adapté par la génération actuelle et que nous passons à nos enfants. Il peut être génétique — nous ressemblons à nos ancêtres par le physique et nous portons leur nom : LeBlanc, Boudreau, Melanson, Dugas, Robichaud et les incontournables Comeau –, matériel aussi — les biens, les meubles, les maisons, les outils et autres objets — ou immatériel — la langue et la culture. Le patrimoine religieux, lui, appartient à chacun de ces univers qu'il relie entre eux, tant le monde *spirituel*, par ses croyances, sa foi et ses traditions, que le monde *matériel*, par les monuments et les édifices qu'il se donne pour son exercice, que la *communauté acadienne* dans laquelle il s'incarne. Ainsi, aux préoccupations religieuses et historiques, le présent colloque a voulu adjoindre les *dimensions patrimoniales et culturelles*¹⁰. Le matériel et le spirituel y sont intimement et indissolublement liés. Charles Péguy, écrivain français d'une grande spiritualité, exprimait fort à propos cette union capitale : « *Ce qui est saisissant, c'est ce besoin incroyable du temporel qui a été laissé au spirituel, cette incapacité, absolue, du spirituel à se passer du temporel. [...] Le temporel garde constamment et commande constamment le spirituel. Le spirituel est constamment couché dans le lit de camp du temporel.* »¹¹

La langue gardienne de la foi

Il n'est pas si loin, le temps où l'alliance inviolable du temporel et de l'éternel pouvait se résumer, dans tout le Canada français, par cette formule de réciprocité qui a fait florès : « *La langue, gardienne de la foi; la foi, gardienne de la langue* ». C'était le temps, heureux diront certains, où le clergé catholique, par son omniprésence et ses activités plurielles, a contribué à la sauvegarde et à l'épanouissement de la langue et de la culture françaises partout en Amérique, entretenant, sans toujours le vouloir, en plus des gestes de la religion, les traditions culturelles qui les

10. Cette perspective est tout à fait contemporaine, comme le montrent les plus récents colloques en ce domaine : Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec — Un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, 456 p.; Laurier Turgeon (dir.), *Le Patrimoine religieux, entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, 558 p.

11. Georges Cattai, *Péguy témoin du temporel chrétien*, [Paris], Éditions du Centurion, « Humanisme et religion », [1964], p. 21 : référence à *L'Argent*, suite p. 98–101.

encadraient, qu'elles soient à leurs yeux honnêtes ou coupables. Cette union sacrée a vécu. L'essor de la société civile d'après-guerre a réduit, comme une peau de chagrin, le champ d'opération du religieux, qui a connu une affolante chute de ses effectifs. Dans les enclaves francophones, ce déclin se traduit alors par un pragmatisme moins combatif des clercs, qu'on pourrait condenser dans la formule « l'essentiel, c'est le ciel », ce qui revenait à dire : la foi d'abord, la langue ensuite... marquant donc un recul historique pour la culture française en ce pays.

Respect du prêtre chez les Acadiens

Dans le journal de sa visite pastorale de 1815, l'évêque de Québec, M^{gr} Plessis est frappé, à Chéticamp, « *par la bonté des habitants, par leur respect et leur affection pour les prêtres [...]. Ils ne parlent à un ecclésiastique que chapeaux bas[;] lors même que la pluie leur lave les cheveux, ou que le soleil leur brûle la tête, ils soutiendraient avec lui une heure de conversation sans oser se couvrir* »¹². Cette docilité devait sans doute beaucoup à l'activité des premiers missionnaires, comme l'abbé Jean-Mandé Sigogne qui a desservi la baie Sainte-Marie pendant plus de quarante ans, jusqu'à sa mort, en 1844. Selon l'abbé Casgrain, professeur à l'Université Laval qui fit la tournée de ces régions quelques décennies plus tard, l'abbé Sigogne, formé « *dans les principes d'une théologie qui avait pour modèle l'enseignement de l'abbé Collet, c'est-à-dire serré autant qu'il était possible de l'être, sans devenir janséniste, était d'un rigorisme excessif pour lui-même et pour les autres* »¹³. Par exemple, en plus de rétablir la séparation des sexes à l'église — les hommes d'un côté, les femmes de l'autre —, un tour de force « *que l'on tenterait inutilement* » dans un grand nombre de paroisses de son diocèse, observe alors l'évêque de Québec, l'abbé Sigogne imposa « *en certains cas, des pénitences publiques, comme dans la primitive Église* »¹⁴. Ses sermons saisissaient ses paroissiens : « *Il les tenait, pour ainsi dire, entre ses mains, les pétrissait comme une cire. Il les faisait tour à tour trembler d'effroi en leur représentant les jugements de Dieu, ou pleurer d'attendrissement en leur montrant le ciel, et en leur peignant les divines miséricordes.* »¹⁵

Dans une lettre à ses sœurs, écrite peu après son arrivée à la Pointe-de-l'Église le 30 août 1892, l'eudiste Pierre-Marie Cochet, qui résida au Collège Sainte-Anne jusqu'en 1895, écrivait à son tour : « *Le prêtre catholique est très respecté, même des protestants; nos catholiques ont en lui une confiance illimitée; ils viennent lui présenter les malades,*

12. Abbé H[enri]-R[aymond] Casgrain, *op. cit.*, p. 279.

13. *Id.*, p. 291.

14. *Id.*, p. 295.

15. *Id.*, p. 291.

lui demander d'arrêter le feu, de retrouver les objets perdus, etc. »¹⁶ Et le folklore vous dira comme le prêtre était efficace pour chasser les infestations de rats, les invasions de chenilles et de sauterelles, tout autant que pour exorciser les démons et lever les sortilèges; et comme sa parole encore était recherchée ou redoutée.

Les effets de tels discours ont été durables. Au début du xx^e siècle, on percevait toujours les échos de cette déférence plutôt entachée de crainte. Une informatrice de la Pointe-à-Pinkney l'affirme à sa façon : « *Je parlions pas au prêtre hormis qu'il nous parlât.* » Et, le cas échéant, « *fallait dire : oui, père* ». En réalité, on en avait peur : « *Oh! il prêchait sur l'évangile et il disait qu'on serait damné si on faisait ceci et cela [...]. Il parlait beaucoup sur les péchés.* »¹⁷ Une autre, parlant du père Charlot, « *un vieux prêtre de France* », note qu'il était « *strict* » : « *Fallait point aller aux danses, fallait s'en confesser* »¹⁸, dit-elle.

Néanmoins, il ne faut pas penser que tous les Acadiens vivaient dans une terreur continuelle. Quand le prêtre et les religieux étaient absents, et c'était chose assez courante, la vie reprenait son cours et les gens savaient se moquer de ces empêcheurs de danser en rond. Les chansons de curés qui ont circulé ici comme ailleurs le prouvent sans peine : dans leurs *Chansons d'Acadie*, recueillies dans la région de Chéticamp, les capucins Daniel Boudreau et Anselme Chiasson rapportent l'histoire du moine Simon, qui céda sa soutane et ses culottes à la « *jeune et jolie dame* », fort rusée, avec qui il croyait pouvoir coucher¹⁹. On y lit aussi une pièce énumérative, version du *Curé du village*, dans laquelle on s'amuse à faire une pause équivoque après la première syllabe du mot curé²⁰.

16. Cf. Raymond LeBlanc, « Le Père Pierre-Marie Cochet, c.j.m. Ce nom vous est-il connu? », dans le *Bulletin de la Société historique acadienne de la Baie Sainte-Marie*, Pointe-de-l'Église, vol. 29, n° 2, avril 2006, p. [4]. Voir sa biographie : P. [Denis] Boulay [c.j.m.], *Le R.P. [Pierre-Marie]Cochet [1848-1896] — Sa vie et ses vertus*, Paris, Gabriel Beauchesne & Cie, éditeurs, 1901, p. 297.

17. Centre acadien [désormais CA], collection J.-A. Deveau, enreg. 2, témoignage d'Élise Amirault, née en 1897, de la Pointe-à-Pinkney, 1972.

18. CA, collection J.-A. Deveau, enreg. 756, témoignage de Frances Doucet, 1972.

19. « C'était un moine (Le moine Simon) », dans *Chansons d'Acadie*, 6^e série, tirées de la collection des R.R. P.P. Daniel Boudreau et Anselme Chiasson, 2^e édition, Université de Moncton, Centre d'études acadiennes, 1996, p. 36-37.

20. « Il fut un temps (Le curé du village) », dans *Chansons d'Acadie*, 7^e série, tirées de la collection des R.R. P.P. Daniel Boudreau et Anselme Chiasson, 2^e édition, Université de Moncton, Centre d'études acadiennes, 1996, p. 49. Cf. notre article « Le Curé à travers les chansons traditionnelles au Québec », dans Robert-Lionel Séguin et collaborateurs, *Ethnologie québécoise I*, Montréal, Hurtubise HMH, « Les Cahiers du Québec : ethnologie » n° 7, 1972, p. [159]-184.

Les signes matériels

Ces perceptions, toutes immatérielles, ne peuvent se dissocier du patrimoine matériel. Curieusement, M^{gr} Plessis, évêque de Québec, semble regretter le progrès matériel d'une partie de la population d'Arichat qu'il visite en 1815, quand il écrit :

Mais autant les mœurs et la piété se soutiennent parmi les pêcheurs, autant perdent-elles de leur empire chez ceux des *Arichatiens* qui, portant leur ambition plus loin, se sont attachés au cabotage. Cette allée et venue dans les ports étrangers les expose inévitablement à faire des rencontres et à lier des rapports funestes, soit à leur probité, soit à leur sobriété, soit à d'autres vertus qui se dissipent dans le tumulte du monde et dans l'embarras des affaires. C'est au milieu et comme conséquence de ces dangers spirituels, que l'état temporel d'Arichat a pris une attitude toute différente de ce qu'il était d'abord. Il y a même une différence sensible et une amélioration considérable depuis trois ans. Les maisons se construisent plus élégamment; les habitants s'habillent avec plus de choix, se nourrissent mieux, mangent tous du pain (chose dont les Acadiens savent si bien se passer) [...] parce qu'ils ont assez d'argent pour se procurer des farines étrangères.²¹

Fait paradoxal, c'est aussi à cet endroit qu'il constatait, trois ans plus tôt, l'état admirable des édifices religieux :

L'église d'Arichat, située au fond du havre, est avoisinée par un élégant presbytère et par un vaste cimetière bien clos. Cette église, quoique allongée déjà une fois, est encore trop petite pour le nombre des paroissiens. Elle est du reste pourvue d'ornements, d'un clocher, de deux cloches, choses rares dans ces quartiers.²²

Vatican II, signe d'un « grand dérangement »

Du reste, ce clergé conservateur, embrasé d'un désir d'épuration culturelle qu'a ravivé le concile Vatican II, s'est révélé un bien piètre intendant du patrimoine religieux. Méconnaissant la valeur culturelle des objets religieux, tout autant d'ailleurs que l'esprit de ce concile, certains de ses membres se sont complètement disqualifiés, soit en autorisant le

21. Casgrain, *op. cit.*, p. 285.

22. *Id.*, p. 286, citant le *Foyer canadien*, III, p. 238.

saccage des chaires, des autels et autres objets de culte pour débarrasser leur église de ses vieilleries encombrantes, soit en bradant certains de ses trésors, vases sacrés et autres pièces d'orfèvrerie, au profit d'antiquaires et de collectionneurs; naguère ces fautes étaient condamnées sous le nom de « simonie », en souvenir de Simon le magicien que l'apôtre Pierre admonesta pour avoir « *cru acheter le don de Dieu à prix d'argent* »²³. Plusieurs scandales ont défrayé les manchettes des journaux²⁴, mais d'autres, plus nombreux encore, sont demeurés dans l'ombre.

Ces religieux rénovateurs ou iconoclastes comprenaient mal le besoin des croyants et leur attachement aux signes. Leur petit catéchisme ne définissait-il pas les sacrements comme des « signes sensibles »? « *Signe sacré, rite institué par Jésus-Christ, pour produire ou augmenter la grâce dans les âmes* », lit-on même dans le *Petit Robert*. Or c'est ordinairement au concile de Vatican II qu'on se réfère pour justifier toute cette frénésie obsessionnelle de stérilisation liturgique qui a pu exciter de nombreux clercs. Pourtant, les documents conciliaires parlent un tout autre langage.

En 1962, à l'ouverture du concile, Jean XXIII souhaitait que la doctrine fût « *approfondie et présentée de la façon qui répond aux exigences de notre époque* »²⁵. Pour sa part, Paul VI, en promulguant le 4 décembre 1963 la Constitution sur la Sainte Liturgie, réservera justement plusieurs paragraphes au « *respect* » et à l'attention que doit porter l'Église aux particularités des peuples, car elle n'entend pas « *imposer la forme rigide d'un libellé unique* », mais, « *bien au contraire, elle cultive les qualités et les dons des divers peuples et elle les développe* », et, « *si elle peut, elle en assure la parfaite conservation* »²⁶. À propos de l'iconographie, le document rappelle d'abord que l'Église « *a admis les genres de chaque époque, produisant au cours des siècles un trésor artistique qu'il*

23. « Les Actes des Apôtres », chap. 8, v. 9–24, dans *La Bible de Jérusalem*, nouvelle édition revue et augmentée, Montréal, Éditions Médiaspaul/Éditions du Cerf, 1998, p. 1885–1886.

24. Ceux du curé Raymond de L'Islet, qui avait vendu en 1956 une lampe du sanctuaire de François Ranvoysé, et du curé Gariépy de L'Ange-Gardien qui, en 1962, a vendu des vases sacrés du XVIII^e siècle. Voir la mise en perspective de ces affaires dans Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec — Un patrimoine à réinventer*, Presses de l'Université du Québec, « Patrimoine urbain » n° 1, 2005, p. 165–177.

25. « Discours de S.S. Jean XXIII lors de l'ouverture solennelle du Concile (11 octobre 1962) », p. 587, dans *Vatican II — Les seize documents conciliaires (texte intégral)*, ouvrage publié sous la direction du R.P. Paul-Aimé Martin, c.s.c., préface de S. Ém. le cardinal Paul-Émile Léger, 2^e édition, Montréal & Paris, Fides, [1966], 671 p. [désormais *Vatican II*].

26. « Respect de l'Église pour les qualités des divers peuples », paragraphe 37, dans *Vatican II*, p. 140.

faut conserver avec tout le soin possible »²⁷ et précise que c'est là la responsabilité de l'évêque, l'Ordinaire du lieu. Bien entendu, dans le cas des « *œuvres artistiques qui sont inconciliables avec la foi et les mœurs ainsi qu'avec la piété chrétienne* », on recommande qu'elles « *soient nettement écartées des maisons de Dieu et des autres lieux sacrés* »²⁸. Mais on est prudent : « *Pour juger les œuvres d'art, les Ordinaires des lieux entendront la Commission diocésaine d'art sacré et, le cas échéant, d'autres hommes très experts, ainsi que les [trois autres] Commissions [liturgiques déjà] mentionnées* » et on prend soin d'ajouter : « *Les Ordinaires veilleront avec zèle à ce que le mobilier sacré ou les œuvres de prix, en tant qu'ornements de la maison de Dieu, ne soient pas aliénés ou détruits* »²⁹. Enfin, concernant « *la distribution harmonieuse des images sacrées, de la décoration et de l'ornementation* », la Constitution recommandait d'en réviser les « *canons et statuts [...] le plus tôt possible* », de telle sorte que « *ce qui paraît mal accordé à la restauration de la liturgie sera amendé ou supprimé, et ce qui la favorise sera conservé ou introduit* »³⁰. On l'aura compris, c'est, dans ce dernier passage, l'option « *suppression* » qui semble avoir malheureusement prévalu dans l'esprit étroit de nombreux responsables zélés, imprévoyants ou incultes.

Alors que l'Église cherchait à se rapprocher du peuple et à se mettre à jour, les gestes de certains prêtres peu éclairés, voire iconoclastes, avec la bénédiction ou l'indifférence de leur évêque, en ont plutôt éloigné un grand nombre. On a méprisé les images et les statues, rejeté les signes jusque-là acceptés et propagés, et aboli des traditions bien ancrées dans la foi populaire. Les responsables locaux n'ont pas su préparer tous leurs fidèles; plusieurs de ces derniers se sont détournés d'une Église transformée, désincarnée, désâmée; ils ont déserté les églises, mais ils n'en continuent pas moins leur religion et ses pratiques à l'écart. N'est-ce pas, là encore, un paradoxe? C'est bien ce que pense du « *satané chantier* » conciliaire le chansonnier français Georges Brassens :

Ils ne savent pas ce qu'ils perdent,
Tous ces fichus calotins,
Sans le latin, sans le latin,
La messe nous emmerde.
[...]
Je ne suis pas le seul, morbleu!
Depuis que ces règles sévissent,

27. *Vatican II*, p. 162, par. 123 (« Liberté de style »).

28. *Vatican II*, p. 163, par. 124 (« Des œuvres belles, appropriées aux lieux saints »).

29. *Vatican II*, p. 163, par. 126 (« Commission diocésaine d'art sacré »).

30. *Vatican II*, p. 165, par. 128 (« Révision de la législation sur l'art sacré »).

À ne plus me rendre à l'office
Dominical que quand il pleut.³¹

Car, aujourd'hui, il y a certainement plus de catholiques que n'en admettent les églises, qui ne sont pas toujours pratiquants à la façon de l'Église. Ils s'attachent à des pratiques traditionnelles qui leur parlent et que n'encouragent pas, au contraire, les pasteurs. Est-ce bien ainsi qu'il faut entendre la survivance de pratiques magico-religieuses, telles la cueillette de l'eau de Pâques, le chapelet suspendu sur la corde à linge le jour du mariage, la punition des saints qui hésitent à accorder les faveurs demandées et, à l'inverse, la publication des faveurs obtenues à la suite de prières infaillibles (entendons automatiques) à la Vierge, à saint Jude ou à des saints dont l'existence est parfois invraisemblable, qui s'accumulent parmi les petites annonces des journaux? Par contre, il arrive parfois que la foi des fidèles impose certaines de ces pratiques à des pasteurs plus sensibles aux signes, comme les « bonbons bénits », efficaces contre les maux de gorge, qu'on distribue autour de l'Épiphanie à Sudbury, et les « petits pains de sainte Geneviève », bénits le 3 janvier à Notre-Dame-des-Victoires à Québec, qui assurent la nourriture et le travail.

L'Église, qui a construit sur le paganisme préexistant, refuserait-elle aujourd'hui l'incarnation, c'est-à-dire l'enracinement dans un terroir donné? En voulant extirper les pratiques de la foi populaire, vite qualifiées de superstitions, ne risque-t-elle pas de saper les fondements mêmes de la foi? Ainsi, le chansonnier serait justifié d'observer :

Ces oiseaux sont des enragés,
Ces corbeaux qui scient, rognent, tranchent
La saine et bonne vieille branche
De la croix où ils sont perchés
[...]
Ô très Sainte Marie mèr' de
Dieu, dites à ces putains
De moines qu'ils nous emmerdent
Sans le latin.³²

Jusqu'à quel point la désertion de ses temples, jadis lieux de mystère, en est-elle la conséquence? Pourtant, la fréquentation des centres de pèlerinage semble aujourd'hui moins compromise, ainsi qu'il appert du regain de Saint-Jacques-de-Compostelle, bien qu'on l'envisage

31. Georges Brassens, « Tempête dans un bénitier », dans *Les chansons d'abord*, édition établie par Pierre Saka, Paris, Librairie générale française, « Le Livre de poche » n° 9621, [1993], p. 210.

32. *Id.*, p. 211.

officiellement sous l'angle du tourisme religieux, aux couleurs d'une saine activité sportive et de l'harmonie écologique, ce qui expliquerait peut-être aussi l'engouement actuel pour le patrimoine religieux...

Le colloque

C'est dans ce contexte que le comité organisateur a convenu, comme objectif général, de mener une réflexion sur le patrimoine religieux des Acadiens de la Nouvelle-Écosse qui puisse associer le milieu universitaire, les organismes de protection du patrimoine et la collectivité acadienne. Une invitation a donc été lancée autant à des chercheurs engagés dans le domaine du patrimoine religieux, spécialistes du Canada possédant une expérience exemplaire, qu'à des intervenants du milieu acadien, chercheurs amateurs, praticiens ou professionnels, que ces questions préoccupent particulièrement.

Aussi ce colloque voulait-il aborder, comme des aspects essentiels, les signes et les traces qu'imprime le patrimoine religieux dans l'univers culturel de la Nouvelle-Écosse. Autant les *signes matériels* ou les éléments visibles — églises, chapelles, cimetières, statues, croix et autres monuments — que les *signes spirituels*, tantôt manifestés dans la symbolique privilégiée pour favoriser la dévotion par l'institution officielle — l'Église, son clergé et les communautés religieuses —, tantôt, par comparaison, manifestés par la foi populaire des fidèles qui se les approprient ou les délaissent. Ces deux jours de réunions entendaient dresser l'état de certains lieux, non pas de tous, du patrimoine religieux des Acadiens réinstallés en Nouvelle-Écosse, du Cap-Breton à Pombcoup, en passant par la baie Sainte-Marie. Et nous souhaitons que la synthèse de ces délibérations, que nous livrons maintenant, puisse contribuer aux discussions qui ne manqueront pas d'avoir lieu prochainement sur l'avenir de ce patrimoine en danger.

Le volet immatériel

La première partie des actes de notre rencontre comprend quatre séances. Les deux premières mettent en évidence le patrimoine religieux dans ses empreintes symboliques, qui commandent d'abord des attitudes spirituelles, mais marquent aussi le domaine matériel. En découvrant ces *traces de la foi autorisée*, Gérald Boudreau, ancien vice-recteur, professeur et directeur du Centre acadien de l'Université Sainte-Anne, évoque la grande figure de l'abbé Sigogne, personnage dont il est le biographe autorisé, et évalue l'influence de son apostolat, dont les échos se prolongent ici; Jean Simard, de l'Université Laval, en comparant l'art religieux des Acadiens à celui du Canada français, remet en question la notion de frontières culturelles et s'interroge sur les liens mystérieux qui

uniraient le présent au passé en Nouvelle-Écosse; et Denise Lamontagne, de l'Université de Moncton, présente la controverse dont aurait été victime sainte Anne, celle qu'invoquent tous les marginaux et qui a peut-être vaincu sa rivale dans le cœur des Acadiens³³, en dépit de l'élite cléricalo-nationaliste du XIX^e siècle, qui a voulu, pour des raisons dont la politique n'a jamais été absente, lui substituer Marie de l'Assomption, une sainte canoniquement plus convenable, parce que plus près de la *recta ratio* théologique. Cette communication fait le lien avec la séance suivante et déborde sur le terrain de *l'interprétation parallèle des fidèles*. Micheline Laliberté, de l'Université Sainte-Anne, examine la distance qui aurait existé entre l'enseignement religieux et les pratiques populaires des Acadiens de la baie Sainte-Marie à la fin du XIX^e siècle, quand l'encadrement pastoral pouvait donner prise à certains écarts; et c'est justement un de ces écarts, un très rare cas d'exorcisme populaire documenté, survenu à Wedgeport en 1810, qu'analyse Pietro Boglioni, professeur à l'Université de Montréal, grâce à une correspondance inédite découverte par son collègue Gérald Boudreau.

Le volet matériel

Pénétrant résolument dans le volet matériel, les deux séances suivantes s'intéressent entièrement aux *lieux de culte* de quatre régions de la Nouvelle-Écosse. Chacun des intervenants décrit et présente quelques-uns des principaux temples acadiens, relevant du patrimoine bâti — église ou chapelle, avec leurs trésors, et cimetière composant l'enclos paroissial —, et autres monuments et signes extérieurs de dévotion, publics ou privés, des régions de la Nouvelle-Écosse. Autant que possible, ils en soulignent l'évolution, depuis leur érection à nos jours, et les modifications causées par les agrandissements, les incendies, les réformes liturgiques, la pratique religieuse ou la société elle-même, en caractérisant aussi le rôle des pasteurs qui y furent affectés. Pour le sud-ouest, le père Maurice LeBlanc, prêtre eudiste, nous fait connaître l'église Saint-Pierre de Pubnico-Ouest, et Jean-Louis Robichaud, directeur du Centre provincial de ressources pédagogiques, celle du Sacré-Cœur de Saulnierville; pour sa part, Albert Dugas, professeur à l'Université Sainte-Anne, expose l'œuvre de l'entrepreneur Léo-Jean Melanson, bâtisseur de l'église Sainte-Marie. Pour l'Île-du-Cap-Breton, Gabriel LeBlanc, qui a œuvré dans l'enseignement, traite de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption d'Arichat, qui fut un moment promue au rang de cathédrale, et de ses

33. L'exemple de cette dame Lucille Martell de Petit-de-Grat, au Cap-Breton, qui témoigne de sa guérison miraculeuse du cancer en 1985 en faveur de sainte Anne, n'est certainement pas un cas isolé. Voir Gérard Desrochers, C.S.S., *Les Guérisons de la bonne sainte Anne*, Sainte-Anne-de-Beaupré, [après 2000], p. 165–168.

trésors, tandis que Marie-Colombe Robichaud, auteur et éditeur, brosse l'histoire de l'église centenaire de Saint-Pierre de Chéticamp, son village natal, et de celles qui l'ont précédée. Pour sa part, Sally Ross, historienne spécialiste de l'Acadie, fait le lien entre ces quatre régions, en évoquant les particularités et la valeur patrimoniale de leurs vieux cimetières. Ces deux séances révèlent la qualité du travail de ces historiens locaux et chercheurs indépendants qui, pour la plupart d'entre eux, ont étudié ces monuments culturels en dehors des institutions officielles.

L'avenir du patrimoine religieux

La deuxième partie des actes du colloque, soit les quatre dernières séances, porte entièrement sur l'avenir du patrimoine religieux. Dans la cinquième séance, intitulée « Quand l'État s'engage », les représentants des administrations publiques, qui ont des responsabilités dans la protection du patrimoine, nous font part de leurs politiques et de leurs activités en cette matière, notamment dans le domaine du patrimoine religieux. Gwénaëlle Le Parlouër, de Parcs Canada, présente la politique fédérale de protection des sites patrimoniaux et son programme d'Initiative des endroits historiques; Jill Scott, de la Direction du patrimoine de la Nouvelle-Écosse, résume la loi de Protection du patrimoine bâti, et Delphis Comeau, greffier de la municipalité de Clare, traite des engagements passés et présents pour la sauvegarde du patrimoine local.

Nous avons réservé la sixième séance, « Quand l'Église démissionne », à un cas concret, actuel et particulièrement exemplaire, celui de deux collectivités françaises du sud-ouest ontarien, dont l'évêque du lieu avait ordonné la démolition des églises paroissiales. Les interventions d'André Chénier et de David Tremblay, membres du collectif SOS-Églises, font connaître les dangers qui menacent ce type de patrimoine et proposent des mesures de prévention, qui répondent aux besoins des lieux acadiens. Car sous le couvert religieux opèrent aussi des enjeux politiques, sociaux et culturels. L'expérience ontarioise aide à approfondir le volet identitaire de ce patrimoine en Acadie, où il a joué le rôle de rassembleur en tandem étroit avec la langue française.

Après quoi, à la septième séance, Maurice Lamothe, professeur à l'Université Sainte-Anne, propose une synthèse des communications, y ajoutant les réflexions qui lui sont venues à la suite des délibérations et des commentaires. Cet exercice avait pour but de favoriser et de rendre plus fructueux les échanges sur les projets d'avenir et de mise en valeur du patrimoine religieux acadien de la Nouvelle-Écosse au cours de la période de discussion qui forma la séance finale. Est-il en bon état ou en danger? Qu'advient-il des édifices, des monuments, des trésors de ce patrimoine religieux, dans un monde qui évacue la dimension spirituelle?

Qui en est le garant? L'Église qui le gère ou le peuple acadien qui le finance? Faut-il attendre une crise pour agir? Questions importantes, essentielles, qui déboucheront peut-être sur des projets concrets... Nous le souhaitons. Il s'agissait avant tout de mener une réflexion éclairée sur la situation du patrimoine religieux acadien, de sensibiliser la population acadienne de la Nouvelle-Écosse à cette portion significative de sa culture, aux dangers qui la menacent en explorant les voies qui lui garantiront un avenir³⁴.

Conférences publiques

Au colloque lui-même se sont ajoutées deux conférences programmées en soirée autour du même objectif de sensibilisation du grand public à des aspects moins connus de ce patrimoine. Luc Noppen, titulaire de la chaire de recherche en patrimoine urbain à l'Université du Québec à Montréal, révèle la place de l'église monumentale de Sainte-Marie dans l'avènement d'un style néo-breton au Canada français et le rôle du père Pierre-Marie Dagnaud dans ce retour à une architecture « à la française », qu'il a lancée ici puis implantée ailleurs en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et au Québec. La conférence de Sally Ross, qui était conçue comme une promenade parmi les cimetières de la baie Sainte-Marie, a exposé, par des exemples choisis, la manière dont les historiens et les généalogistes savent faire parler les vieilles pierres tombales oubliées dans nos silencieux cimetières³⁵.

Le comité organisateur, qui souhaitait que ce colloque fût le théâtre d'échanges productifs, se réjouit de la publication de ces actes, qui favoriseront peut-être d'autres actions véritables, comme celles qui s'y sont enclenchées pour assurer un avenir à ces monuments du patrimoine religieux, lesquels sont des signes vitaux de la présence française des Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Déjà, la Municipalité de Clare a exprimé son intention de se doter d'un comité du patrimoine; le Centre acadien a reçu du père Maurice Leblanc son importante collection de photographies des édifices religieux du sud-ouest de la province; et un projet de mise en valeur de l'église Sainte-Marie, par une équipe multidisciplinaire d'experts, est en préparation. Il reste maintenant à espérer que les représentants locaux de l'Église comprennent l'attachement matériel et spirituel de leurs ouailles à ces édifices religieux, en méditant ces réflexions de Charles Péguy, qui sollicitait le même paradoxe : « *Miracle*

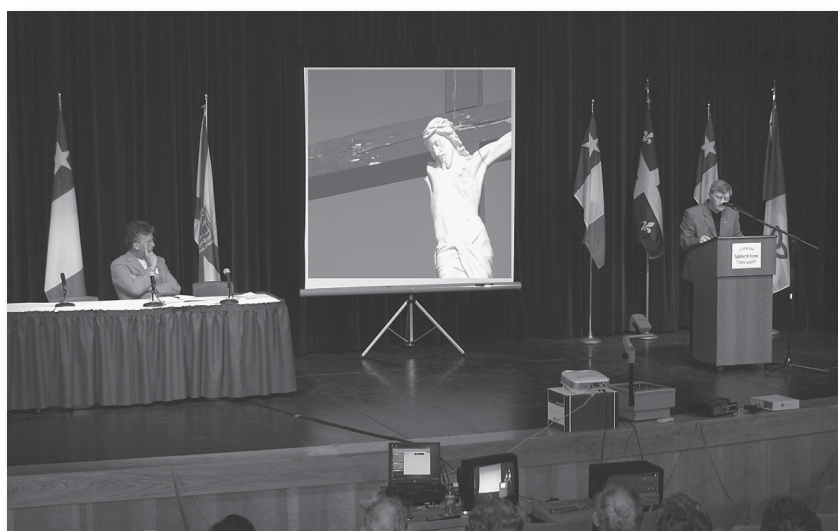
34. Exemples de projets possibles : inventaire général du patrimoine religieux — lieux, types, nombre, etc. — , itinéraire touristique, identification et projets de sauvegarde des meilleurs éléments de ce patrimoine.

35. Cette conférence, constituée d'un diaporama animé par l'auteur au cours d'un dialogue libre et des échanges avec les auditeurs, ne se prêtait pas à la production d'un compte rendu.

des miracles l'impérissable n'est sauvé de périr que par le périssable, Et l'éternel n'est maintenu, n'est nourri éternel que dans le temporel. »³⁶ Et cette dernière du même : « [P]ar la création de la liberté de l'homme et par le jeu de cette liberté, Dieu s'est mis dans la dépendance de l'homme [...]. Effrayante liberté de l'homme Nous pouvons tout faire manquer. [...] Quelle improvidence de Dieu. »³⁷ Car les paradoxes de l'Acadie sont aussi ceux de notre temps et il ne faudrait pas qu'on puisse un jour dire : « Chercher à sauvegarder le patrimoine religieux, en Nouvelle-Écosse comme ailleurs, c'est l'enfer ! »

36. Charles Péguy, *Le Porche du mystère de la deuxième vertu*, Paris, Librairie Gallimard, 18^e édition NRF, [1937], p. 114.

37. *Id.*, p. 149–150.



Ouverture du colloque : Jean-Pierre Pichette